

ACTU'



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

JANVIER 2023 • n° 132

*Gagner sur
les salaires
et la voie pro*

TOU-TES EN GRÈVE LE 17 JANVIER !



© Serge Bontoux

RÉFORME DE LA VOIE PRO
**POUR SUIVRE ET
AMPLIFIER LA
MOBILISATION**

P.4

ENTRÉE DANS
LE MÉTIER
**L'AFFAIRE
DE TOU-TES !**

DOSSIER P.7

RÉNOVATION
DES DIPLÔMES
**DES TENDANCES
INQUIÉTANTES**

P.11

ÉLECTIONS PROS 2022
**LA FSU
LARGEMENT
MAJORITAIRE**

P.15

ATELIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE 2023

École, entreprise, où apprend-on le mieux ?

Lors de son dernier congrès, à Dijon en 2021, le SNUEP-FSU a décidé d'organiser, chaque année, des ateliers d'études et de formation sur une problématique touchant la voie professionnelle. L'édition 2022 s'est intéressée aux conséquences du quinquennat Blanquer sur la voie professionnelle. Les ateliers se pencheront cette année sur le thème « **École, entreprise, où apprend-on le mieux ?** ».

Même si le SNUEP-FSU n'est pas dépourvu de mandats sur la défense de l'enseignement professionnel scolarisé, la réponse à cette question ne saurait être trop manichéenne et mérite bien 2 jours de réflexion qui s'inscrivent dans la continuité de l'action menée, au quotidien, par notre syndicat. Ces journées se dérouleront donc les jeudi 30 et vendredi 31 mars prochain au lycée hôtelier Val de Bièvre à Gentilly, selon le programme suivant, sous réserve des disponibilités de certain-es invité-es.

Jeudi 30 mars 2023

MATIN :

9 h 30 – 10 h : Accueil
10 h – 12 h : **Introduction des AVP** par les co-secrétaires généraux du SNUEP-FSU et un invité spécialiste des politiques éducatives

APRÈS-MIDI :

14 h – 15 h 45 : **Atelier n° 1 - Qu'est-ce que la formation ?**
Présentation générale rapide des différents modèles de formation, leurs finalités, leurs publics : qui former à quoi, comment ?
Mise en exergue des particularités de la formation initiale par rapport aux autres modèles de formation.

16 h 15 – 18 h : **Atelier n° 2 – Comment et à quelles entreprises les différents publics accèdent-ils ?**
Les stages sont aujourd'hui présentés comme des lieux idylliques où les jeunes se doteraient de compétences (de savoirs métiers) solides pour renforcer leur insertion professionnelle. Or accéder aux entreprises pour un stage ou un contrat relève pour les nombreux jeunes de la formation professionnelle initiale d'un véritable parcours du combattant. Que disent-ils d'ailleurs de ce parcours ? En quoi leur situation sociale peut-elle conditionner leurs opportunités ? Pourquoi ne se plaignent-ils pas des discriminations ?

LIEU :

Lycée hôtelier Val de Bièvre à Gentilly
(RER B, bus 57)

PLUS D'INFOS :

SNUEP-FSU au 01 45 65 02 56
Snupe.national@wanadoo.fr

Vendredi 31 mars 2023

MATIN :

8 h 30 – 10 h 15 : **Atelier n° 3 - Focus sur l'apprentissage**
À quelles conditions une entreprise peut-elle être apprenante ? Comment un individu en situation de travail peut-il être également en situation d'apprendre (la capacité) ? Quelles conditions doivent être réunies pour qu'une formation par apprentissage soit de qualité ? Quels enseignements peut-on tirer de l'Allemagne et de la Suisse ? Une formation professionnelle par apprentissage devant être une formation globale et toujours comporter des heures de savoirs professionnels, peut-on considérer que ces conditions sont réunies actuellement en France et, de ce fait, l'entreprise apprenante existe-t-elle vraiment ?

10 h 30 – 12 h : **Atelier n° 4 - Focus sur la voie scolaire**
Qu'apprend-on au lycée professionnel ? Faut-il obligatoirement l'appliquer en entreprise pour intégrer les savoir-faire et les « compétences » ? Quelle complémentarité entre lycée professionnel et entreprise ?

APRÈS-MIDI :

14 h – 16 h : **Atelier n° 5 - Conclusion syndicale**
Table ronde de l'intersyndicale voie professionnelle, en présence de Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

SOMMAIRE

ATELIERS DE LA VOIE PRO P2

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Projet de réforme de la voie professionnelle / Temps de travail et missions supplémentaires / Statut refusé aux AESH / Encore et toujours des suppressions de postes

DOSSIER P7 À 10

Entrée dans le métier : l'affaire de tou-t'es !

POLITIQUES ÉDUCATIVES P11

Rénovation des diplômes : des tendances inquiétantes / « Et j'enlève les maths, et je remets les maths » !

VIE SYNDICALE P12 À 13

Orléans-tours, apprentissage : mises au point et perspectives / Créteil : carrière et retraite, s'informer / Un conseil académique combatif à Grenoble / Besançon, voie pro : se former et agir / Informer les PLP de Mayotte face aux attaques

GRAND ANGLE P14

Mondial de football au Qatar : carton rouge ! / Europe : le péril brun / Écologie : l'état accentue la répression / L'avortement n'est plus un droit fédéral aux États-Unis

VIE SYNDICALE P15

Élections professionnelles 2022 : la FSU confortée et largement majoritaire



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

F. S. U.

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublerau.

Crédits photo : A. Benoist, P. Bernard,

S. Bontoux, M.-C. Guérin, I. Lauffenburger,

J. Lenormand, C. Mayam, F. Murail,

A. Scheidel, P. Sibra

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 - ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Supplément n°1 et Bulletin d'adhésion

DÈS JANVIER, MOBILISATIONS COLLECTIVES POUR GAGNER

À L'OFFENSIVE POUR LA VOIE PRO, NOS SALAIRES, NOS RETRAITES



Le gouvernement devrait annoncer le 10 janvier son projet de réforme des retraites. Recul de l'âge légal de départ, allongement de la durée de cotisation, ces modifications paramétriques ne sont pourtant pas nécessaires. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Selon le COR (Conseil d'orientation des retraites), la part des dépenses de retraites dans le PIB ne va pas dériver. En effet, conséquences des réformes des trente dernières années, les droits et les pensions ont déjà commencé à diminuer. Les véritables enjeux sont les questions de la répartition des richesses et du temps de travail.

Les organisations syndicales refusent à l'unanimité la réforme paramétrique envisagée. Fin 2022, elles ont fait des propositions dont aucune ne nécessite d'augmenter l'âge légal ou la durée de cotisation, au contraire. Le gouvernement s'entête et portera seul la responsabilité d'un conflit social majeur. Alors il cherche des alliés de circonstance, notamment les élu-es LR, pour éviter un nouveau 49.3. Le 30 novembre dernier, le ministre des Relations avec le Parlement annonçait cependant que cette solution pourrait être utilisée : soit par une loi de finances, soit par une loi classique.

Dans les consultations, la FSU a avancé ses propositions pour un système de retraites fondé sur l'emploi, la solidarité, les salaires et le nécessaire partage des richesses. Elle a rappelé son attachement au Code des pensions et au maintien du salaire différé. Pour gagner, elle est déterminée à construire, avec l'intersyndicale retraites, la mobilisation nécessaire avec grèves et manifestations dès janvier.

Les promesses du candidat Macron de revalorisation inconditionnelle des traitements pour toutes et tous sont tombées aux oubliettes. La première moitié de carrière bénéficiera de quelques primes revalorisées en septembre prochain et les taux de passage de grade pourraient être augmentés. Aucune autre perspective sérieuse n'est envisagée.

« POUR LA VOIE PRO, POUR NOS SALAIRES, POUR NOS RETRAITES, SOUHAITONS UNE ANNÉE DE LUTTES SOCIALES VICTORIEUSES. »

Reste le pacte, élément central de la communication de P. Ndiaye et d'E. Macron. Le SNUEP-FSU refuse cette logique du « s'épuiser plus pour gagner plus » et exige une augmentation générale, sans

contreparties. Renforcer le rapport de force permettra de peser dans les décisions que le ministère prendra en janvier. Le bras de fer s'est engagé avec les élections professionnelles dont la FSU sort confortée et le pôle progressiste et de lutte (FSU, CGT, SUD) gagnant. Il continuera dès la mi-janvier avec, sur proposition de la FSU, une grève et des manifestations où la voie professionnelle sera au premier plan. Car si la mobilisation des PLP a déjà permis d'exercer une pression sur le ministère et de repousser le projet de réforme après la rentrée 2023, la ministre C. Grandjean est toujours décidée à dévoiler ses arbitrages dès la fin de l'hiver.

Pour la voie pro, pour nos salaires, pour nos retraites, souhaitons une année de luttes sociales victorieuses.

AXEL BENOIST

Co-secrétaire général

PROJET DE RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

POUR SUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION POUR GAGNER

La ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels use de manœuvres grossières pour susciter l'adhésion à son projet de réforme de la voie professionnelle. Sur le fond, celui-ci ne change pas et reste intégralement à combattre.



© François Muraïl

Signer pour imposer une taxe superprofits

Alors que le 49.3 déclenché par le gouvernement lors du vote du budget à l'Assemblée nationale a empêché tout débat parlementaire autour d'une taxation sur les superprofits des entreprises, l'Alliance écologique et sociale dont fait partie la FSU vient de déposer une pétition sur le site internet du Sénat afin de remettre le sujet des superprofits à l'agenda du Parlement. Si celle-ci recueille au moins 100 000 signatures, le Sénat devra examiner la demande et pourra déposer une proposition de loi : une opportunité majeure pour la justice sociale et écologique. ■

Signer la pétition → <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1270>

C. Grandjean a mis en place des groupes de travail réunissant des intervenant-es dont certain-es semblent très éloigné-es de l'enseignement professionnel scolaire. Son objectif était surtout d'y associer des personnalités convaincues par sa démarche libérale. La feuille de route de ces groupes de travail est édifiante et renforce notre

détermination : il s'agit avant tout de mener une réflexion autour de la mise en œuvre des annonces d'E. Macron et en aucun cas de les remettre en question ou d'en discuter le bien-fondé. C'est pourquoi le SNUEP-FSU n'y participe pas !

Les participant-es rencontrent des difficultés à trouver la quadrature du cercle sur des questions comme : « Comment ne pas réduire les enseignements en allongeant les PFMP ? » ou encore « Comment ne pas rompre l'égalité face à l'examen en laissant chaque établissement choisir ses horaires ? »

La ministre s'appuiera malgré tout sur les conclusions des groupes de travail rendues à la mi-janvier pour émettre des propositions en février-mars. Le temps nécessaire aux arbitrages des ministres de tutelle, puis pour faire passer les textes réglementaires devant les instances de l'Éducation nationale, empêchera la mise en application à la rentrée scolaire 2023. Ce gain de temps est à mettre au crédit de nos fortes mobilisations. Initialement, c'est bien l'intégralité du projet ficelé qui était annoncée pour septembre prochain. Mais le combat n'est pas gagné pour autant : le projet global n'est pas remis en cause et des expérimentations locales pourraient être menées dès l'année prochaine, en attendant une généralisation en 2024.

Autre évolution grâce aux mobilisations, l'organisation par le MEN de concertations avec les syndicats représentatifs, dont le SNUEP-FSU, pour établir un bilan partagé de la voie professionnelle. À travers elles, avec l'appui des actions menées par les PLP et d'une nouvelle journée de mobilisation en janvier, c'est bien l'abandon du projet de réforme que le SNUEP-FSU continue à viser. C'est en restant tou-t-es mobilisé-es que nous y parviendrons ! ■

Franck FERAS

INDICE DE POSITION SOCIALE

Contrainte par une décision du tribunal administratif en juillet dernier, l'Éducation nationale publie¹ pour la première fois l'indice de position sociale (IPS) des collèges et des classes de CM2. Cet outil statistique créé en 2016 synthétise la représentation du milieu socio-économico-culturel des élèves par établissement.

21,6 % des collèges ayant une Segpa font partie des 10 % de collèges ayant l'IPS le plus faible contre seulement 1,8 % figurant dans les 10 % de collèges ayant l'IPS le plus élevé. L'État organise la ségrégation sociale et a abandonné son objectif de mixité sociale. À quand des données sur les LP, publics pour 80 % d'entre eux, qui accueillent majoritairement des élèves d'origine sociale défavorisée ? ■

Rafikha BETTAYEB

1. Octobre 2022 sur data.education.gouv.fr

TEMPS DE TRAVAIL ET MISSIONS SUPPLÉMENTAIRES

Un pacte pour renforcer les inégalités salariales ?

Le ministre n'en démord pas : le pacte enseignant s'appliquera. Mais de semaine en semaine, nos arguments contre le « s'épuiser plus pour gagner plus » fragilisent le ministère. Il est tenté de passer en force, comme en décembre lorsqu'il a sorti de son chapeau, une semaine avant le dernier comité technique ministériel, un projet de décret instituant une indemnité pour mission d'innovation pédagogique, dont les bénéficiaires seraient désignés par les recteurs. L'unanimité syndicale a permis de retirer ce texte de l'ordre du jour.

En octobre dernier, la DEPP¹ a révélé que les PLP travaillaient plus en 2018 qu'en 2010. Plus de la moitié travaillent au moins 42 h

par semaine. Or, les salaires n'ont pas suivi cette augmentation. La solution du pacte ne fera qu'accroître ce temps de travail sans revaloriser le métier. Pire, il aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes. En novembre, la DEPP a rappelé que les IMP creusent les inégalités de genre : les femmes font moins souvent de missions ouvrant droit à IMP et celles réalisées sont moins bien rémunérées et/ou bénéficient de moins de décharge horaire. Un argument de plus pour contrecarrer ce pacte enseignant et obtenir une revalorisation inconditionnelle des traitements indiciaires. ■

Axel BENOIST

1. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

LE SAVIEZ-VOUS ?

Forfait mobilités durables :

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES EST ÉTENDU AUX ENGINES DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS ET À L'UTILISATION DES SERVICES DE MOBILITÉ PARTAGÉE. LE NOMBRE MINIMUM DE JOURS D'UTILISATION EST RAMENÉ À 30 AU LIEU DE 100. ENFIN, LE FORFAIT DE 100 À 300 EUROS PEUT SE CUMULER AVEC LE REMBOURSEMENT PARTIEL D'UN ABONNEMENT DE TRANSPORT EN COMMUN. À DEMANDER AVANT FIN JANVIER.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Statut refusé aux AESH

En novembre à l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à créer un statut de fonctionnaire pour les AESH et à leur assurer un métier reconnu à temps complet a été balayée puis réinterprétée par les élu-es de la majorité : exit le statut de fonctionnaire, seul un CDI après 3 ans de fonctions pourra leur être proposé, les condamnant au temps partiel pour un salaire indécent.

Grâce à l'action syndicale, la prime REP et REP+ est étendue aux AESH exerçant en réseau d'éducation prioritaire. Le montant reste néanmoins inférieur à celui des autres personnels. Si une augmentation de 10 % aux contours encore flous doit leur être accordée à partir de septembre 2023, le

© Marie-Caroline Guérin



gouvernement est bien loin de leur offrir de réelles perspectives ni à tout le moins la reconnaissance professionnelle due à leur mission de service public.

Contre le mépris dont ce corps composé à 92 % de femmes est victime, le SNUEP-FSU exige une revalorisation d'envergure (grille refondue, primes égales à celles des autres personnels, temps complet) et la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B qui permettra à ces collègues de sortir de la précarité. ■

Muriel BILLAUX



MUTATION INTERACADÉMIQUE : DERNIÈRES VÉRIFICATIONS

Vous avez effectué vos vœux de mutation interacadémique au plus tard le 7 décembre 2022 et envoyé vos justificatifs la semaine suivante. Durant le mois de janvier, les rectorats vérifient ces justificatifs et attribuent le barème pour l'ensemble de vos vœux. Vous pouvez le consulter via i-Prof. Si vous constatez une erreur ou avez un doute, contactez au plus vite la section SNUEP-FSU de votre académie qui vous accompagnera dans la demande de modification le cas échéant. Attention, au 28 janvier, il sera trop tard et les rectorats enverront les vœux et barèmes définitifs, non modifiables par le ministère. Plus que jamais, le SNUEP-FSU reste un partenaire incontournable durant cette phase. Les élu-es et militant-es du SNUEP-FSU seront présent-es lors des résultats de l'inter le 7 mars 2023 afin de vous accompagner pour un éventuel recours. ■

Pascal MICHELON

RECOURS : PLUS EFFICACES AVEC LE SNUEP-FSU

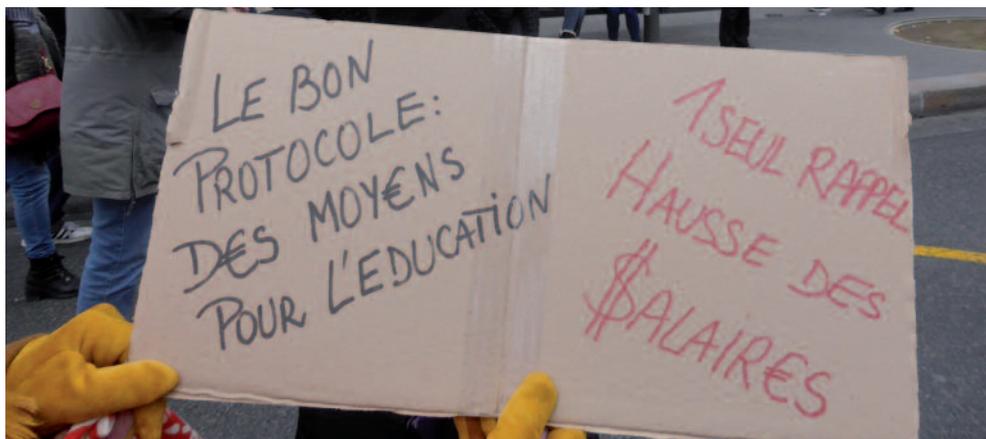
Si vous avez formulé un recours à la suite de votre rendez-vous de carrière et que, n'ayant pas eu de réponse de votre rectorat, vous avez saisi la CAPA pour obtenir gain de cause, n'oubliez pas d'envoyer votre dossier aux commissaires paritaires SNUEP-FSU de votre académie. Sans connaissance de votre dossier, il leur sera plus difficile d'argumenter pour tenter de faire modifier l'appréciation finale. Donc, pour être bien défendu-e, mettez le SNUEP-FSU dans la boucle ! ■

Muriel BILLAUX

RENTÉE 2023 DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

ENCORE ET TOUJOURS DES SUPPRESSIONS DE POSTES

Le 13 décembre dernier, le ministère a dévoilé les dotations académiques pour l'année 2023-2024. La première rentrée de P. Ndiaye s'inscrit dans la droite ligne de la politique menée par J.-M. Blanquer : 481 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées.



© Marie-Caroline Guérin

EMPLOIS D'ENSEIGNANT-ES 2^D DEGRÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 ET VARIATIONS POUR LA RENTÉE 2023

Aix-Marseille	16 875,0	+59	Normandie	19 064,3	-121
Amiens	12 103,0	-48	Orléans-Tours	14 892,3	0
Besançon	7 108,3	-73	Paris	11 254,3	-175
Bordeaux	18 756,3	-20	Poitiers	9 834,0	-25
Clermont-Ferrand	7 183,0	-28	Reims	7 828,0	-56
Corse	1 828,5	+6	Rennes	13 987,3	-34
Créteil	29 808,5	+60	Strasbourg	11 443,0	-38
Dijon	9 136,8	-105	Toulouse	16 839,5	+50
Grenoble	18 451,6	-4	Versailles	35 014,6	+64
Lille	24 457,5	-149	Guadeloupe	3 729,0	-106
Limoges	4 184,5	-15	Guyane	3 224,5	+58
Lyon	17 364,7	+60	La Réunion	8 457,5	-18
Montpellier	15 984,5	+90	Martinique	2 913,0	-56
Nancy-Metz	13 869,5	-52	Mayotte	3 280,5	+150
Nantes	16 365,3	-20	Collectivités d'outre-mer	4 051,0	+1
Nice	12 013,5	+54			

PLUS D'EFFECTIFS PAR CLASSE

Le ministère a beau jeu d'afficher une priorité pour le second degré. En tablant sur une baisse de 840 élèves dans les collèges et lycées en septembre prochain et en supprimant encore des emplois, il fait à nouveau le choix d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Certaines académies gagnent des moyens mais nettement en dessous des besoins. D'autres paient un lourd tribut à la politique comptable du gouvernement, notamment Dijon, la Guadeloupe, Lille, la Normandie ou encore Paris. En six années, le second degré aura subi 8381 suppressions de postes.

Le relatif tassement des effectifs du second degré pourrait être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des personnels et donc les conditions d'études des élèves, par un réel allègement des effectifs dans les classes. Davantage encore dans les lycées professionnels où les effectifs ont augmenté en 2^{de} bac pro (+3000) et en 1^{re} CAP (+1200) à la rentrée dernière. TROP de classes continuent à dépasser les 24, 30 voire 32 élèves.

À condition qu'aucun moyen d'enseignement ne soit supprimé, la diminution globale des effectifs prévisionnels du second degré pour les quatre prochaines années permettrait pourtant de renforcer les heures disciplinaires et celles en groupes à effectif réduit dans nos classes. Par exemple, instaurer la règle de 8 élèves maximum dans les ateliers de SEGPA et ÉREA ou encore redonner du temps à l'atelier ou dans les disciplines générales.

VIES SCOLAIRES EN TENSION

En lien avec la construction de nouveaux établissements, 100 emplois de CPE sont créés à la rentrée 2023 mais fléchés uniquement vers des académies considérées comme « déficitaires ». Pour celles que le ministère estime « excédentaires », il leur faudra opérer un redéploiement en interne. L'académie de Paris est la seule à se voir retirer des postes de CPE (3). Elle est aussi l'académie ayant le plus de moyens d'enseignement supprimés. La fermeture envisagée de lycées professionnels n'y est pas étrangère. L'économie de moyens se réalise aux dépens de la voie professionnelle. Un motif supplémentaire pour se mobiliser. ■

Axel BENOIST

PLUS D'INSCRIT-ES AU CAPLP, UN BON SIGNE ?

Pour 2023, loin de l'omerta de l'an dernier, le ministère a été beaucoup plus prompt à communiquer le nombre d'inscrit-es aux concours enseignants. Et pour cause : les chiffres sont en hausse de 12,2 %. Doit-on s'en réjouir ? Non, car on n'a pas retrouvé le niveau de 2021. En outre, le nombre d'inscrit-es ne préjuge pas du nombre de présent-es le jour des épreuves, souvent bien inférieur.

Le nombre de candidat-es risque d'être insuffisant pour couvrir les 1925 postes (1870 en 2022) ouverts cette année : 1370 postes à l'externe, 430 à l'interne, et surtout 125 au 3^{ème} concours (soit 50 de plus). Il y a plus de postes à pourvoir en Lettres-Anglais, Lettres-Histoire, Biotechnologies, Coiffure, Commerce vente, Gestion administration. ■

Fabien MÉLANIE

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

L'AFFAIRE DE TOU-TES !



© Isabelle Laufenburger

« LE SNUEP-FSU RENCONTRE DES STAGIAIRES ÉPUISE-ES QUI CUMULENT LES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT, DE TRAJET, DE POUVOIR D'ACHAT... »

En 2022, seuls trois quarts des postes ouverts au CAPLP ont été pourvus. Pour les concours 2023, le manque de candidat-es a amené le ministère à prolonger de deux semaines la période d'inscription. Recteurs et rectrices se sont déplacé-es dans les INSPÉ pour inciter les étudiant-es à s'inscrire. Symptomatique du manque d'attractivité du métier, cette situation est aussi révélatrice des conditions dégradées d'entrée dans le métier. Le ministère doit y remédier en urgence, avec les moyens nécessaires !

Dossier réalisé par :

Frédéric Allègre, Axel Benoist, Muriel Billaux,
Fabien Mélanie, Pascal Michelon,
Coralie Raveau, Andrée Ruggiero

Paroles de stagiaires...

« LE RECTORAT NE PREND AUCUNEMENT EN COMPTE L'ÉLOIGNEMENT DU DOMICILE. CELA POURRAIT ÊTRE ACCEPTABLE SI LA RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE NE SE SUBSTITUAIT PAS À LA RÉSIDENCE RÉELLE POUR POUVOIR AU MOINS BÉNÉFICIER DE REMBOURSEMENTS DE TRAJETS, VU LA PRÉCARITÉ ENGENDRÉE. »

Anais*, Nantes

« POUR LE CLASSEMENT, IL N'EST MENTIONNÉ NULLE PART QUE SE PRÉSENTER AU CONCOURS AVEC UN PASSÉ DE CADRE ENGENDRE L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DU RESTE DE LA CARRIÈRE EN DEHORS DE CE STATUT. POUR MA PART À 50 ANS, J'AI 25 ANS D'ACTIVITÉS QUI SAUTENT DANS LE CLASSEMENT, JE REPARS DONC QUASIMENT EN BAS DE L'ÉCHELLE. COMMENT MOTIVER LES PROFESSEUR·ES DANS CES CONDITIONS ? »

Émilie*, Orléans-Tours

« PLP STAGIAIRE EN BIOTECHNOLOGIE, JE SUIS EN EPLE À MI-TEMPS CAR JE N'AI PAS DE MASTER MEEF ET N'AI ÉTÉ CONTRACTUEL QU'UN AN. JE CUMULE 2 JOURS DE COURS ET 2 JOURS DE FORMATION À L'INSPÉ TOUT EN INTÉGRANT UN DIU (DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE). FORT HEUREUSEMENT, NOUS AVONS UNE SOLIDARITÉ DE GROUPE QUI NOUS PERMET DE TENIR. UN GROUPE OÙ L'ON SE COMMUNIQUE BEAUCOUP D'INFORMATIONS DONT ON N'A PAS TOUJOURS CONNAISSANCE. »

Baptiste*, Toulouse

« LES COURS À L'INSPÉ SONT INTÉRESSANTS MAIS VIENNENT S'AJOUTER À UN EMPLOI DU TEMPS CHARGÉ ET LEUR MISE EN PLACE EST PLUS QUE LABORIEUSE. NOUS SOMMES SOUVENT AVERTIS LA VEILLE, AU DERNIER MOMENT, ET UNE FOIS SUR PLACE IL EST FRÉQUENT DE NE PAS AVOIR DE SALLE, C'EST UN FLOTTEMENT TOTAL. LES FORMATEURS EUX- MÊMES EN SONT DÉSOLÉS. »

Maryse*, Grenoble

* Les prénoms et les académies sont modifiées

DISPARITÉS ET INÉQUITÉS

La rentrée 2022-2023 des stagiaires s'est déroulée avec de fortes problématiques liées à l'affectation chaotique et des inquiétudes légitimes dues aux nouvelles modalités de l'année de stage et aux trois profils différents : les ancien·es contractuel·es de plus d'un an et demi, les masters MEEF et enfin les stagiaires alternant·es. Pour les deux premières catégories, la formation consiste en un face-à-face élèves à 18 h, le ministère considérant que les stagiaires sont déjà formé·es, et la troisième à 9 h devant élèves en plus des cours à l'INSPÉ.

Les collègues ayant en charge des élèves durant 18 h doivent également suivre 10 à 20 jours de formation à l'INSPÉ dans l'année. Malgré la demande du SNUEP et de la FSU de les limiter à 10, le manque de cadrage national génère des situations très différentes selon les académies quant au nombre et au format de ces journées.

MOINS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour le SNUEP-FSU, la formation sur le temps de service est inacceptable. Les stagiaires doivent gérer leur emploi du temps en plus des journées très chargées. Dans les académies, les textes sont flous, le contenu de la formation n'est pas toujours clairement défini par les inspecteur·trices et formateur·trices. Par exemple, certain·es collègues sont dans l'incertitude concernant l'élaboration obligatoire du DU. Les stagiaires à plein temps devant élèves n'ont plus de référent·e formation INSPÉ et sont en lien direct avec leurs inspecteur·trices dont chaque visite ressemble davantage à une inspection qu'à des conseils.

Les jeunes collègues sortant du master MEEF ont souvent un besoin important d'accompagnement alors qu'ils·elles se retrouvent avec pas ou très peu de formation. Ces PLP doivent gérer à la fois l'emploi du temps, le début de carrière, les PFMP, la découverte de l'Éducation nationale et les temps de formation. Les journées à rallonge qui en résultent ne leur permettent pas d'évoluer correctement lors de cette année, tout est fait pour ne pas leur faciliter l'entrée dans le métier. Certain·es sont très éloigné·es de l'INSPÉ et doivent effectuer des trajets chronophages qui nuisent à leur qualité de vie et à leurs conditions de travail. Le SNUEP-FSU exige que le temps de

formation soit automatiquement décompté du temps de service.

MANQUE D'ATTRACTIVITÉ

Le SNUEP-FSU rencontre des stagiaires épuisé·es qui cumulent les difficultés de logement, de trajet, de pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation galopante que nous connaissons. La faiblesse des salaires est un sujet majeur, qui s'amplifie avec des retards d'IFF¹ déjà peu revalorisée et un classement insuffisant qui ne contribuent pas à rendre attractif le métier.

Le SNUEP-FSU exige la prise en compte de l'intégralité de l'expérience professionnelle quels que soient le concours passé et la discipline, une remise à plat des règles de classement et un cadrage national pour que les règles les plus favorables s'appliquent à toutes et tous.

Le SNUEP-FSU continue de se battre pour l'ouverture d'un vrai chantier qui permettrait la mise en place d'une formation initiale adaptée à nos métiers. Le SNUEP-FSU est opposé à ce que les lauréat·es des concours externes issues de master MEEF se retrouvent directement en responsabilité à 18 h. Nous rappelons que le SNUEP-FSU défend dans ses mandats un temps de service maximal de 6 h pour toutes les stagiaires et le reste en formation. ■

1. Indemnité forfaitaire de formation

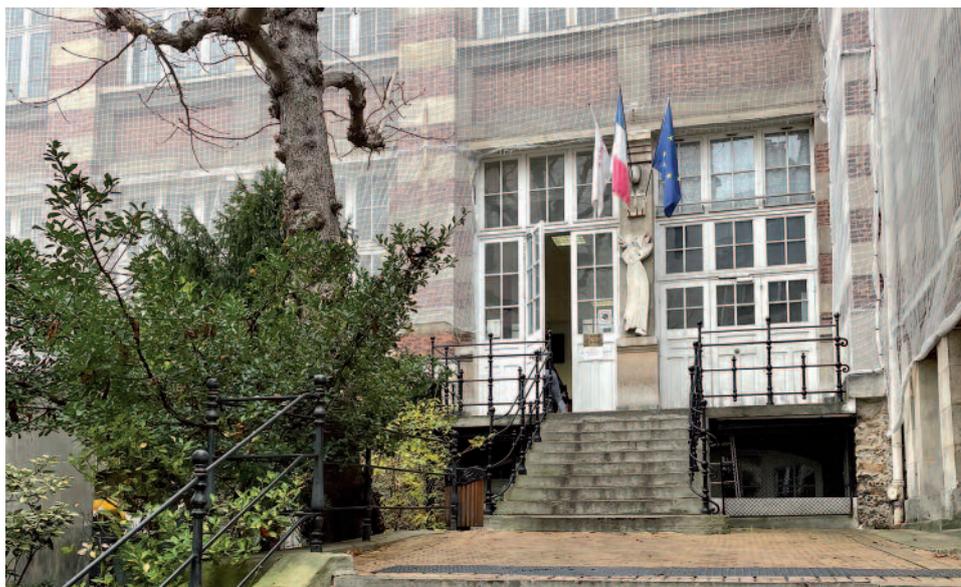
ENTRÉE PAR LA PRÉCARITÉ

Lors du précédent quinquennat, le recrutement d'enseignant·es non-titulaires n'a eu de cesse d'augmenter et plus particulièrement dans les lycées professionnels. En cause, les différentes réformes et la loi de *transformation de la Fonction publique*. Le SNUEP-FSU milite pour de véritables formations. Enseigner est un métier qui s'apprend. Or, les contractuel·es reçoivent une formation trop courte, voire aucune et doivent se contenter d'une aide des collègues volontaires. Pour réduire la précarité des personnels, le SNUEP-FSU revendique un vrai plan de titularisation qui permettrait à l'ensemble des non-titulaires qui le souhaitent d'être titularisé·es. Ils acquerraient ainsi une certaine stabilité qui les rendrait moins vulnérables aux différentes réformes. ■

AFFECTATION STAGIAIRES ET NÉO-TITULAIRES

AGIR POUR ÉVITER LA PAGAILLE

L'affectation en tant que stagiaire puis en tant que néo-titulaire est cruciale. Elle conditionne la qualité de l'entrée dans le métier et entraîne trop souvent des démissions prématurées : le ministère doit absolument remettre à plat l'entrée dans le métier.



© Isabelle Laufenburger

« APRÈS LA RÉUSSITE AU CAPLP, J'AI ÉTÉ AFFECTÉ EN TANT QUE STAGIAIRE DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT. GRÂCE AU SNUEP-FSU, J'AI PU ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE CALCUL DE MON BARÈME POUR LA PHASE INTER PUIS INTRA ACADÉMIQUE. LE SNUEP-FSU M'A ÉGALEMENT AIDÉ DANS LA STRATÉGIE À METTRE EN PLACE POUR FORMULER MES VŒUX ET ME POSITIONNER SUR LES POSTES OUVERTS DANS LES LYCÉES DE MON SECTEUR. »

Romuald*, Besançon

« RECRUTÉE IL Y A 2 ANS COMME CONTRACTUELLE, JE N'ARRIVAIS PAS À FAIRE RECONNAÎTRE TOUTES MES ANNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE. IL M'A FALLU L'INTERVENTION RÉPÉTÉE DES MILITANT-ES DU SNUEP-FSU POUR OBTENIR GAIN DE CAUSE : JE PASSE AINSI DE L'ÉCHELON 6 À L'ÉCHELON 8. »

Béatrice*, Lille

* Les prénoms et les académies sont modifiées

Au fil des années, les conditions d'affectation des stagiaires se sont dégradées et cette année a été particulièrement difficile : on avait parfois l'impression que le ministère ne connaissait pas sa propre circulaire d'affectation. Ainsi on a pu voir d'anciennes non-titulaires, des personnels en situation de handicap catapultés dans des académies lointaines au mépris de toutes les règles. Il faut dire que les modifications apportées aux concours et aux modalités d'affectation, associées à un manque d'anticipation du ministère, n'ont rien

arrangé à l'affaire. Mi-temps, temps plein : aux académies de gérer !

Cette gestion des affectations à la petite semaine et sans la moindre transparence démontre le mépris de la hiérarchie à l'égard du corps enseignant. Pour le SNUEP-FSU, tou-ttes les stagiaires devraient accomplir un temps de service maximal de 6 h et le reste en formation. Quant aux affectations, elles doivent davantage tenir compte des vœux exprimés et des situations personnelles. Pour cela, il faut revenir à des groupes de travail en présence des élu-es du personnel, seul-es garant-es d'un traitement équitable.

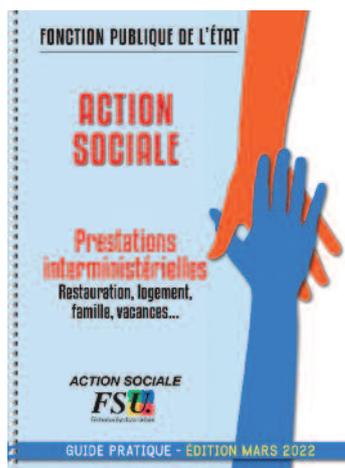
AFFECTATION DES NÉO-TITULAIRES : LE PARCOURS DU COMBATTANT

Le parcours du combattant se poursuit avec la participation obligatoire des stagiaires au mouvement inter-académique. L'absence de postes en nombre suffisant crée un blocage du mouvement dans de nombreuses disciplines. Cela donne lieu à des situations très tendues particulièrement pour les entrant-es dans le métier. Le SNUEP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, a œuvré pour une meilleure prise en compte des parcours professionnel et personnel à travers un barème équilibré. Au-delà de la création de postes, le SNUEP-FSU revendique un retour des commissions paritaires, tant au niveau académique que national, pour vérifier les barèmes et s'assurer que les droits de chacun et chacune sont respectés. Le ministère de l'Éducation nationale ne peut pas continuer à maltraiter ainsi ces personnels, qui plus est, dans la plus grande opacité. ■

CONTINUER LA FORMATION

La question de la formation est centrale, notamment en début de carrière. On ne peut pas accepter qu'elle se concentre uniquement sur l'année de stage. Nous exigeons, avec la FSU, que la formation soit renforcée au cours des deux années qui suivent la titularisation et qu'elle se base sur les besoins exprimés par les personnels. Pour le SNUEP-FSU, cette formation doit permettre de répondre aux besoins pédagogiques, didactiques et disciplinaires des collègues tout en s'appuyant sur les universités.

Si au SNUEP-FSU nous avons pu accueillir favorablement le fait que la formation continue ait été rendue obligatoire par la loi sur l'École de la confiance, nous dénonçons et refusons la formation vue comme un simple outil de gestion des ressources humaines. ■



<https://fsu.fr/guide-des-prestations-interministerielles-d-action-sociale/>

DIFFICULTÉS POUR SE LOGER

Durant l'année de stage et les premières années en tant que titulaire, nombre de collègues éprouvent des difficultés pour se loger. C'est notamment le cas en Île-de-France et dans les grandes agglomérations au regard des montants des loyers. Si des aides existent, le ministère en fait peu la publicité et son action reste minimaliste. En plus des prestations sociales de la CAF, des aides au déménagement, à l'installation et au logement peuvent être attribuées aux stagiaires et aux titulaires nouvellement nommés. En début d'année, les stagiaires peuvent avoir accès à des logements étudiants mais l'offre reste très insuffisante, inégale et limitée dans le temps. L'aide à l'installation des personnels (AIP) est versée pour l'installation dans un logement locatif (1^{er} mois de loyer, provision pour charge comprise + frais d'agence et de rédaction de bail...) à condition d'avoir déménagé directement à la suite de son recrutement et de disposer de ressources inférieures à un certain plafond. Les montants restent faibles au regard des besoins (900 ou 500 € selon les territoires).

Il est également possible de demander à bénéficier d'un logement social en contactant le centre d'action sociale dont vous dépendez. D'autres aides sont également disponibles, selon les académies (aides à l'équipement, aide au logement locatif et aux frais de déménagement,...)

Tant que les salaires ne seront pas revalorisés fortement, le SNUEP-FSU continuera à revendiquer le renforcement de cet accompagnement social. ■

ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER

AUGMENTER LE TRAITEMENT : UNE NÉCESSITÉ

Le décrochage des salaires s'accroît. Ni l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, bien en deçà de l'inflation, ni la multiplication des primes ne rattraperont les pertes accumulées depuis 20 ans. Une revalorisation substantielle est urgente.

Le traitement de base des stagiaires et néo-titulaires est calculé à partir de l'indice qui correspond à l'échelon détenu après classement, le cas échéant, lors de l'année de stage.

À cela peuvent s'ajouter diverses primes et indemnités, conditionnées ou non.

PRIMES ET INDEMNITÉS SANS CONDITIONS

- ▶ ISOE¹ part fixe de 1256,04 € annuels brut versée mensuellement.
- ▶ Prime informatique de 150 € net versée le 1^{er} janvier en une fois.
- ▶ Prime d'attractivité, versée aux titulaires entre le 2^e et le 9^e échelon de la classe normale. Dégressive au fur et à mesure de l'avancement, elle passe de 2200 € brut annuels à 400 € brut annuels.

PRIMES ET INDEMNITÉS CONDITIONNÉES

- ▶ ISOE part variable versée aux professeur-es principaux et dont le montant dépend du niveau de la classe en charge.

▶ ISS² voie pro versée aux enseignant-es ayant au moins 6 heures de cours avec des classes de 1^{re} et terminale bac pro ou préparant à un CAP. Son montant est de 400 € brut annuels, versés mensuellement.

▶ Prime d'entrée dans le métier de 1500 € brut versée en 2 fois (750 € en novembre et 750 € en février) à condition de ne pas avoir fait valoir des années de contractuel pour son classement lors de son année de stagiaire.

Le SNUEP-FSU continue d'exiger une réelle revalorisation avec un rattrapage des pertes de ces 20 dernières années, et la prise en compte de toutes les primes et indemnités dans le traitement indiciaire. Le SNUEP-FSU réclame une refonte des grilles indiciaires pour un début de carrière à l'indice 557 (2700 € brut aujourd'hui, hors indemnités), ainsi que la prise en charge de tous les frais de déplacement. ■

1. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

2. Indemnité de sujétions spéciales

LES

SALAIRES

Exigeons ensemble leur indexation sur l'inflation

+300€^{NET}
immédiatement

FORMATION SYNDICALE

CONNAÎTRE SES DROITS

Le SNUEP-FSU est présent pour aider, informer, conseiller, défendre dans les moments cruciaux de la première année mais également au quotidien dans les établissements. En outre, les questions sur les droits et les interrogations sur la mobilité ou la carrière sont inévitables. Pour tout connaître, quoi de mieux que de se former ?

La formation syndicale est un droit, à raison de 12 journées de stage par an pour chaque agent-e avec maintien du salaire. Le SNUEP et la FSU proposent une vaste offre de formation (carrière, mutations, réformes, le métier au quotidien, les questions sociales et sociétales...).

L'information syndicale est un droit. L'administration ne peut interdire de participer aux réunions d'informations syndicales mensuelles dans l'établissement.

Pour nous, au quotidien, utilisons ces droits. ■

RÉNOVATION DES DIPLÔMES

DES TENDANCES INQUIÉTANTES

Depuis la mal nommée loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère de l'Éducation nationale se voit obligé de faire réenregistrer tous les 5 ans l'ensemble de ses certifications. Il devra donc avoir révisé tous ses diplômes avant fin 2023.



© Patrick Bernard

Cette obligation explique que, depuis quelques mois, de nombreux textes de diplômes des niveaux 3 et 4 sont passés au crible pour créations, révisions ou suppressions. On peut déjà tirer certains enseignements sur leur orientation générale.

ÉLÈVES OUBLIÉS

On peut saluer le travail mené globalement par le ministère lors de ces rénovations et apprécier à la fois la lisibilité des contenus de formation induite par l'écriture en blocs de compétences et la recherche de cohérence et de complémentarité entre le ou les niveaux 3 (CAP) et le niveau 4 (bac pro) d'un même secteur. Toutefois, la mise à l'écart des usager-es de la certification des commissions professionnelles consultatives (CPC), notamment les enseignant-es, commence à produire ses effets négatifs. Le pilotage de ces instances par les branches professionnelles a recentré les certifications sur certains publics (formation continue, apprentissage, VAE) au détriment d'autres (les scolaires).

Dans le secteur de la carrosserie et de

la peinture automobile, en rénovant le bac pro pour qu'il prépare à la fois aux deux spécialités, le ministère met franchement en difficulté les enseignant-es intervenant dans le cycle de formation sous statut scolaire en 3 ans alors que l'imbrication des CAP avec le bac pro, dans une logique de parcours en 4 ans, privilégie clairement l'apprentissage. De plus, le CAP, qui était souvent utilisé comme une mention complémentaire après le bac, ne sera plus pertinent pour

poursuivre ses études, puisqu'il devient plus polyvalent et préparatoire au bac pro.

ÉVALUATIONS CONTINUELLES

Au fil des rénovations ou créations de diplômes, on voit nettement se mettre en place la généralisation de l'évaluation par compétences au fil de l'eau pour l'ensemble des épreuves professionnelles. Toutes les épreuves déjà en CCF, mais qui pouvaient encore s'appuyer sur les épreuves pratiques, disparaissent. Ne reste plus alors que l'évaluation de situations menées soit en centre de formation soit en entreprise. Pour mettre en œuvre ces évaluations, les livrets de compétences sont prescrits et parfois les portfolios sont même obligatoires. Pire, ce mode d'évaluation se développe jusqu'en CAP avec une forte tendance à n'évaluer que ce qui est fait lors des PFMP ; c'est le cas notamment du nouveau CAP Agent d'accompagnement du grand âge.

Ces rénovations confirment une tendance qui ne fait que s'amplifier depuis la création du bac pro en 3 ans. Avec la totale imbrication du CAP et du bac d'un même secteur, la création de nouvelles mentions complémentaires ou encore la rénovation d'anciens brevets professionnels, le ministère tente tant bien que mal de compenser les effets néfastes de la « rénovation » de 2009 en recréant massivement des parcours de formation en 4 ans. ■

Jérôme DAMMEREY

« ET J'ENLÈVE LES MATHS, ET JE REMETS LES MATHS » !

Le ministère vient d'annoncer la création d'un « module de réconciliation avec les Maths » pour les classes de 2^{de} dès la rentrée 2023.

Le ministère admet donc le désamour de nombreux-ses élèves pour la discipline, et, cette fois, le LP n'est pas oublié. Enfin ! Comment aurait-il pu en être autrement avec la réduction des horaires décidée par J.-M. Blanquer, qui a contribué à dévaloriser cette discipline et accentué les inégalités femmes/hommes dans l'accès aux sciences ? Toutefois, ce module, dont on ne sait pour l'instant rien de plus que le nom, ne permettra probablement pas à nos élèves d'envisager, à lui seul, une poursuite d'études sereine. ■

Rafikha BETTAYEB



© Philippe Sibra

UN CONSEIL ACADÉMIQUE COMBATIF À GRENOBLE

Le SNUEP-FSU Grenoble a organisé un conseil académique en présence d'Axel Benoist le jeudi 1^{er} décembre à la Bourse du travail. Malgré des absences pour cause de covid, ce conseil a réuni une quarantaine de syndiqué-es. Ils et elles venaient des cinq départements de l'académie afin de discuter avec nous des préoccupations des PLP en cette rentrée. Axel a présenté durant la matinée la réforme de la voie professionnelle, ses enjeux et ses conséquences sur les collègues, sur la formation et surtout sur l'avenir de nos élèves. Cela a été l'occasion de rappeler les combats menés par le SNUEP-FSU contre cette réforme inique. Après le repas pris en commun dans un restaurant solidaire, les interventions ont porté sur les salaires et le pacte enseignant et l'après-midi s'est achevé par une sensibilisation à l'importance des élections pros et du vote FSU. Nous avons abordé tous ces thèmes en évoquant les différentes suites et perspectives à envisager. Les échanges ont été instructifs et nombreux, les débats étaient ouverts et nous avons essayé de répondre au mieux aux préoccupations des collègues. Les camarades sont reparti-es avec les outils pour les élections et bien déterminés à combattre les projets du gouvernement.

Le secrétariat académique du SNUEP-FSU Grenoble remercie les participant-es et les secrétaires locaux qui ont permis de mettre en place cette journée qui confirme la vitalité de notre syndicat dans l'académie. ■

Pascal MICHELON,
Co-secrétaire académique

ORLÉANS-TOURS

APPRENTISSAGE : MISES AU POINT ET PERSPECTIVES

Une trentaine de collègues, adhérent-es ou non, ont participé au stage sur l'apprentissage proposé par le SNUEP-FSU d'Orléans-Tours. Au sommaire : historique, statistiques, conseils pratiques.

Valorisé depuis au moins deux décennies aux dépens de la voie professionnelle scolaire, l'apprentissage connaît actuellement un boom inédit, après des années de quasi-stagnation. Bien que modérée dans le second degré, la croissance y est réelle ; un mixage des publics, progressif et sournois, se développe aux mépris de nos conditions de travail.

C'est ce qui a incité une trentaine de collègues, venu-es de toute l'académie, à suivre cette formation le 15 novembre dernier, au lycée hôtelier de l'Orléanais. Un rappel historique a permis de revenir sur les raisons pour lesquelles la voie scolaire a peu à peu supplanté les formations par apprentissage, de moins en moins adaptées pour des métiers qui évoluent et pour favoriser une élévation des qualifications réclamée par le patronat lui-même.

Pour contrer les thuriféraires de l'apprentissage qui s'appuient largement sur quelques chiffres-clés pour défendre ce moyen de formation, une présentation détaillée des statistiques (évolutions, comparaisons avec la voie scolaire, discriminations) a permis de déconstruire fausses évidences et manipulations récurrentes. En particulier sur les difficultés d'insertion dans l'emploi, au cœur également du nouveau projet de réforme des lycées professionnels. Croiser des chiffres et montrer les liens entre différentes réformes permet de mieux saisir les enjeux. Enfin, les collègues ont pu repartir avec des explications sur leurs droits et sur les actions possibles pour s'opposer ou mettre des freins à l'introduction d'apprenti-es au milieu de leurs élèves. ■

Patrick BERNARD,
Christophe MAYAM,
Co-secrétaires académiques



© Annie Scheidel



© Christophe Mayam

CRÉTEIL

CARRIÈRE ET RETRAITE, S'INFORMER

Le vendredi 25 novembre 2022, les PLP de l'académie de Créteil étaient convié-es à un stage de formation syndicale intitulé « carrière et retraite ».

Cette journée a permis des échanges nourris et intenses. Rendez-vous de carrière, fiche de paye, calcul de la retraite étaient au cœur des questions des PLP présent-es. Une réponse adaptée et individualisée a été apportée à chacune des questions posées. Toutes et tous ont exprimé leur colère concernant la revalorisation du point d'indice de seulement 3,5 % malgré l'inflation galopante, l'inégalité des parcours qui empêche certain-es d'accéder à la hors-classe et les craintes de la réforme des retraites à venir. Certain-es stagiaires en ont profité pour s'inscrire au stage syndical suivant qui portera sur les droits des PLP. ■

Annie SCHEIDEL,
Co-secrétaire académique

BESANÇON

VOIE PRO : SE FORMER ET AGIR

De « réformes » en « révolutions », où va la voie pro ? C'est pour échanger autour de ce thème plus que jamais d'actualité que la section académique de Besançon a organisé une journée de formation, animée par Franck Feras, responsable du secteur éducation du SNUEP-FSU.



© Jérôme Lenormand

Depuis le printemps et les annonces du président sur la « révolution » qu'il espère mener dans la voie professionnelle, le bureau académique avait prévu d'organiser une formation syndicale autour des différentes réformes, et notamment de dresser un bilan de la *Transformation de la voie professionnelle* pilotée par J.-M. Blanquer. Le contenu de la formation qui s'est tenue le 28 novembre à la maison des syndicats de Besançon, et qui a été suivie par une quinzaine de PLP de l'académie, a été adapté à la suite des dernières annonces de C. Grandjean.

La matinée a donc été consacrée comme prévu aux réformes passées, celle de 2009 qui a permis la mise en place du bac pro en 3 ans, puis la transformation de la voie pro de 2019. Franck a présenté les résultats de l'enquête Harris Interactive, qui confirme le rejet massif par la profession des dispositifs mis en place (co-intervention, chef-d'œuvre, AP...).

Ces rappels ont permis de démontrer la logique ultralibérale qui a guidé ces réformes, et qui atteint son apogée avec

la « révolution Macron » contre laquelle nous nous battons actuellement. L'après-midi a été consacré à la présentation détaillée de cette réforme, et à des échanges fournis et fructueux avec Franck autour des conséquences que les mesures annoncées pourraient avoir sur les élèves de la voie pro, sur notre métier et nos statuts. Quels seront les impacts de l'allongement des PFMP ? Comment et par qui seront défini-es les filières pour répondre aux besoins économiques locaux ? Comment et par qui seront définis les contenus des formations ?

La journée s'est achevée autour de l'actualité, du contenu des pseudo-concertations organisées par C. Grandjean, des raisons pour lesquelles le SNUEP-FSU a refusé d'y participer. Puis nous avons échangé au sujet des groupes de travail qui ont commencé au ministère de l'Éducation nationale, et des actions à venir...

De quoi ressortir bien informé-es et motivé-es pour gagner le combat afin de sauver les lycées pros et préserver l'avenir de nos élèves ! ■

Jérôme LENORMAND

INFORMER LES PLP DE MAYOTTE FACE AUX ATTAQUES

Le SNUEP-FSU de Mayotte a accueilli Sigrid Gérardin fin octobre 2022 pour une semaine de stages et d'heures d'informations syndicales. Cette durée lui a permis, pour sa troisième visite sur notre île, de prendre le temps d'aller à la rencontre des collègues. Loin de la métropole, les PLP de Mayotte ne sont pas toujours au courant des réformes néfastes que Macron prépare dans la voie professionnelle, pour la rentrée 2023. Les SA de Mayotte informent les enseignant-es mais la parole de la co-secrétaire générale de notre syndicat a permis de donner plus d'écho aux revendications du SNUEP-FSU. Rencontre avec les adhérent-es, échanges avec de nombreux-ses collègues pendant les réunions d'information syndicale dans plusieurs lycées, sensibilisation des autres syndicats de la section départementale FSU aux enjeux de la réforme, soutien aux AED face à leur hiérarchie. Sur les 20 464 élèves que compte Mayotte dans le second degré, plus de 6 417 étaient dans la voie pro à la rentrée 2022 (chiffres du dernier CTA). Les filières professionnelles, surtout dans le tertiaire, sont très demandées mais les classes restent surchargées. Les conditions de travail dans des LPO à plus de 2000 élèves se dégradent d'année en année. Avec Benoit Teste, secrétaire général de la FSU, qui est venu aussi dans le département pour la FSU, Sigrid Gérardin a pu exposer et dénoncer dans les médias locaux et auprès du recteur les dangers de cette réforme. À Mayotte, face aux défis socio-économique, démographique et sécuritaire majeurs, les enseignant-es ont besoin de temps et de moyens pour l'éducation des jeunes, pour une voie professionnelle ambitieuse et émancipatrice. ■

Ahmed MADHOINE,
Sabrina HASSANI, Ali HABLA
Co-secrétaires académiques
SNUEP-FSU MAYOTTE

ÉCOLOGIE : L'ÉTAT ACCENTUE LA RÉPRESSION

Une circulaire du ministre Dupont-Moretti du 9/11 appelle à durcir la répression des mobilisations contre les « projets d'aménagement du territoire ». Les procureur-es doivent donner une « réponse pénale systématique et rapide ». Les militant-es de la cause climatique n'en finissent pas de comparaître en justice et cela risque de s'aggraver au vu de la dérive autoritaire du pouvoir. Les 29 et 30 octobre, les 7 000 manifestant-es qui s'étaient retrouvés à Sainte-Soline pour protester contre la construction d'une méga-bassine ont été violemment réprimés à coups de matraques, grenades, LBD et sanctions judiciaires. En qualifiant d'« écoterroristes » des militant-es pratiquant la désobéissance civile, Darmanin criminalise et jette le discrédit sur des citoyen-nes qui luttent pour la préservation de ce qui devrait être l'affaire de tou-t-es : l'eau. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

L'AVORTEMENT N'EST PLUS UN DROIT FÉDÉRAL AUX ÉTATS-UNIS

Entre 2011 et 2019, les États ont promulgué 483 restrictions sur l'IVG¹, préparant le terrain à la révocation de l'arrêt Roe vs Wade par la Cour suprême le 24/06/2022, contre l'avis de 70 % de la population. Les États légifèrent donc sur le droit à l'IVG. 18 États l'ont déjà interdit ou le feront, 5 l'ont restreint ou s'y préparent et d'autres sont indécis ; il reste légal dans une vingtaine d'États. Au Kansas, les habitant-es étaient appelé-es à se prononcer le 2 août et près de 60 % (avec une forte participation) ont rejeté l'amendement qui aurait fragilisé l'IVG. Aux élections de mi-mandat, le Vermont, la Californie, le Michigan ont renforcé le droit à l'IVG (inscrit dans leur Constitution), le Kentucky et le Montana ont été mis en échec dans leur volonté de restreindre l'IVG. ■

Marie-Caroline GUÉRIN

1. Institut Guttmacher

Mondial de football au Qatar : carton rouge !

Il était une fois un micro-État richissime, le Qatar, qui a pu s'acheter, au prix de sommes folles, « sa » coupe du monde. Du jamais vu dans l'histoire du sport mondial, un jeu de ballons organisé en plein désert, exploitant ouvertement des dizaines de milliers d'ouvriers asiatiques, condamnés à du travail forcé ou non payé, sous des températures extrêmes, jusqu'à la mort pour quelques milliers d'entre eux. Un enfer antisocial, inutile et dangereux, doublé d'un désastre écologique. Sept des huit stades construits sont climatisés. Près de 170 vols ont circulé entre le Qatar et les pays voisins. Vive la sobriété énergétique sur une planète qui brûle de plus en plus ! Et que dire des libertés

publiques, avec l'installation de 15 000 caméras de reconnaissance faciale, des forces de l'ordre démesurées, du non-respect des droits des migrant-es, des femmes exploitées et des minorités non reconnues. Dans l'album Panini, le pays hôte est synonyme de cauchemar. Face à ce fiasco sur toute la ligne et à la marchandisation exacerbée du sport spectacle, l'opinion publique a un rôle important à jouer : continuer à interpeller les dirigeant-es et construire un autre modèle où le monde du football retrouve ses valeurs de solidarité et de mixité. « One love » pour tous et toutes sur le rectangle vert. ■

Olivier BAUDOUIN

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'aide publique aux entreprises : 1^{er} budget de l'État

61 MDS DE DÉPENSES FISCALES : NICHES, BAISSÉS D'IMPÔTS

64 MDS DE DÉPENSES « SOCIO-FISCALES » :
BAISSÉS DES COTISATIONS PATRONALES

32 MDS DE SUBVENTIONS DIRECTES

Europe : le péril brun

Ces derniers mois ont été marqués par l'arrivée au pouvoir de coalitions de droite, soutenues par l'extrême droite, en Italie puis en Suède. Dans les deux cas, la droite traditionnelle et conservatrice n'a pas hésité à soutenir des mouvements fascistes, arrivés en tête, pour entrer au gouvernement. Ce modèle, qui avait déjà pu s'observer aux États-Unis comme au Brésil, interpelle. Il est la conséquence d'une banalisation des idées fascistes dans tous les pans de la société, souvent liée à l'instrumentalisation des crises économique, sanitaire et politiques mondiales.

La France risque de ne pas être épargnée par ce phénomène. L'OPA politique réalisée par le macronisme sur l'ensemble



© Marie-Caroline Guérin

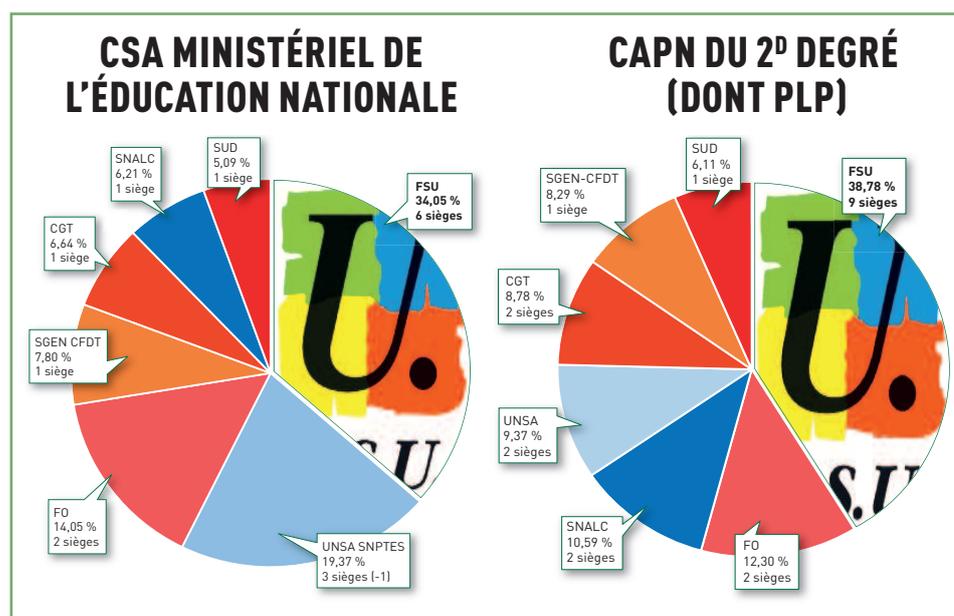
de la droite renforce les franges les plus réactionnaires au sein des Républicains. Ainsi, nous observons, plus que jamais, des passerelles idéologiques entre celles-ci, Reconquête et le RN. Relayées en boucle par certains médias (Cnews, Europe 1, Sud Radio...) les idées d'extrême-droite infusent et appellent à la plus grande vigilance. Nous, militant-es syndicaux, devons réaffirmer et montrer notre détermination à combattre le fascisme sous toutes ses formes. ■

Paul LÉBOUC

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

LA FSU CONFORTÉE ET LARGEMENT MAJORITAIRE

En s'obstinant à imposer le vote électronique sans matérialisation suffisante du vote sur le lieu de travail, le gouvernement a fragilisé la participation. Le SNUEP et la FSU, non réfractaires à la modernité, restent attachés à la démocratie et remercient celles et ceux qui ont voté FSU.



FREINS À L'EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Dans l'Éducation nationale, la participation passe sous les 40 %. Le ministère porte une lourde responsabilité dans cette baisse de 2,8 points.

Force est de constater que l'exercice démocratique a été freiné. La mise en œuvre technique de la solution de vote, déléguée à des prestataires privés, était très complexe et inadaptée aux réalités et à l'organisation de notre ministère. La distribution des notices de vote a été erratique. La majorité des personnels précaires, AESH notamment, n'en a pas reçu ce qui explique en partie leur faible participation (moins de 20 %). Le premier jour a révélé, comme en 2018, le sous-dimensionnement de la méthode de réassort, pourtant très utilisée par les agent-es. Faire attendre plusieurs heures le lien de réassort, parfois en vain, était l'assurance d'un renoncement massif au droit de voter. Les ralentissements ou pannes de systèmes de messagerie, comme en Bretagne, au fil de la semaine, viennent s'ajouter aux nombreux éléments de fragilité de l'ensemble du système de

vote. La FSU le dénonçait déjà bien en amont de la campagne mais le ministère est passé outre. La question du coût pour la dépense publique doit se poser.

PÔLE PROGRESSISTE RENFORCÉ

Les politiques menées depuis 6 ans et la suppression des compétences essentielles des commissions administratives paritaires (mutations, promotions, avancements...) ont porté un coup violent au sens même que les personnels peuvent mettre dans les instances représentatives des personnels. Ce coup est d'autant plus

violent qu'il s'inscrit dans le contexte de mépris de notre travail et de notre engagement professionnel quotidiens pour le service public et l'intérêt général ; mépris dont le gel de la valeur du point d'indice est significatif. Les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice qu'elles remettent en cause le sens même de notre métier.

Les électrices et électeurs ont donc logiquement conforté la FSU comme première force syndicale. Notre fédération creuse même l'écart avec la seconde organisation, l'UNSA. Cette dernière est en fort recul et perd un siège au CSA ministériel au profit de SUD Éducation. La CGT Éduc'action progresse également. Ainsi, le syndicalisme combatif et progressiste est renforcé et devient majoritaire dans la plus haute instance ministérielle.

La nouvelle CAP nationale du 2^d degré voit la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) largement en tête avec un score plus de trois fois supérieur à la 2^e organisation syndicale. Ces résultats renforcent la place du SNUEP-FSU dans les lycées professionnels et lui confèrent plus de poids pour obtenir le retrait des projets de réformes des retraites et de la voie professionnelle et pour gagner sur les salaires. ■

Axel BENOIST

LA FSU PREMIÈRE DANS LES MINISTÈRES

C'est la FSU qui obtient le plus de voix dans l'ensemble des ministères. Elle gagne un siège au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et garde sa première place à l'Agriculture. Elle progresse aussi dans de nombreuses collectivités et ainsi plus globalement à la Fonction publique territoriale. Dans toute la Fonction publique, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels. Ancrés dans la réalité, ils exigent ce que défend et revendique la FSU : une Fonction publique forte, avec les moyens pour lutter contre les inégalités, une Fonction publique faite de métiers revalorisés et avec un statut conforté. ■

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE!

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire, à capital variable, à siège social : 1 bis rue Jean Wiener, 77420 Champes-sur-Marne - Siren n° 784275778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027
138 BIC Société anonyme de direction et conseil de surveillance capital de 190 738 970 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 492 455 043 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS
n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jéramino - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - AD, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie,
Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE